

Développement de l'enseignement supérieur

L'ACCROISSEMENT considérable des effectifs d'étudiants dans les pays industriels est un fait social majeur de l'époque contemporaine qui, par son importance, se range tout de suite après l'augmentation du pourcentage des gens âgés dans la population ; celle-ci parle davantage à la sensibilité, mais celui-là a sans doute des prolongements sociaux et politiques de plus grande portée.

Cet épanouissement de l'enseignement supérieur a pour objet, dans notre civilisation, la formation, en plus grande quantité, des cadres de tous niveaux indispensables à cette très complexe société industrielle et scientifique.

L'OCDE vient de publier un ouvrage statistique (1) qui apporte de nombreuses données comparées pour mesurer le développement des effectifs, leur orientation par discipline et l'efficacité des systèmes d'enseignement en rapportant aux effectifs d'étudiants le nombre de diplômés. C'est là un

instrument de travail qui permet d'apprécier, par comparaison, l'orientation des enseignements supérieurs et leur adéquation.

Dans le tableau I, nous avons retenu huit pays, dont la France, sur les vingt-trois pays-membres. Le nombre d'étudiants, rapporté à la population totale, ne procurerait pas un élément de comparaison valable quant au taux de scolarisation car les structures par âge diffèrent sensiblement selon les pays, aussi avons-nous systématiquement rapporté ces effectifs à la population des classes d'âge de 20 à 24 ans ; certes, des étudiants entrent dans l'enseignement supérieur avant 20 ans, d'autres y restent après 24 ans révolus (2), mais ceci est vrai pour tous les pays étudiés et les pourcentages obtenus fournissent un terme de comparaison acceptable de la proportion des jeunes engagés dans le supérieur.

Ce qui ressort de ce tableau, c'est d'abord le développement rapide, entre 1952 et 1967, de

(1) Développement de l'enseignement supérieur 1950-1967. OCDE Paris.

(2) Environ 60 % des étudiants de l'enseignement universitaire ont, en France, de 20 à 24 ans.

Tableau I

	Effectifs de l'enseignement supérieur			Pourcentage par rapport aux 20/24 ans			Diplômes délivrés depuis la licence incluse			Proportion des diplômés par rapport aux effectifs		
	(1) 1952/53	(2) 1957/58	(3) 1966/67	(4) 1952/53	(5) 1957/58	(6) 1966/67	(7) 1952/53	(8) 1957/58	(9) 1966/67	(10) 1952/53	(11) 1957/58	(12) 1966/67
France	172 000	233 000	558 000	5,25	7,77	16,54	18 200	24 064	68 837	10,6	10,3	12,33
Belgique	33 350	44 293	91 059	5,10	7,5	14,05	6 890	8 881	15 300	20,65	20,0	16,8
Allemagne Féd.	175 483	300 300	425 000	4,8	6,83	11,94		44 000	58 204		14,65	13,7
		(a)	(b)		(a)			(a)	(b)		(a)	
Pays-Bas	51 560	67 044	134 661	7,3	8,6	12,80	10 500 (c)	12 250 (c)	18 200 (c)	20,36	18,27	13,51
Grande-Bretagne.	207 000	242 052	478 721	7,0	7,4	12,70	49 000	58 447	108 444	23,65	24,15	22,65
Suisse	18 467	21 521	41 784	5,4	5,9	7,5	2 500	3 141	5 367	13,5	14,6	12,85
Japon	501 912	642 106	1 239 293	6,25	7,4	13,74	120 250	149 700	273 902	24,0	23,3	22,10
Etats-Unis	2 148 284	3 068 417	5 930 000	19,0	28,5	55,2	374 189	440 304	773 375	17,4	14,35	13,0

(a) En 58/59.

(b) Environ.

(c) En 65/66.

l'enseignement supérieur dans tous les pays puisque le pourcentage des effectifs, rapportés aux cinq classes d'âge 20-24 ans, double au moins ou triple au plus au cours de ces quatorze années.

Seconde observation : le niveau élevé de croissance de la scolarisation supérieure en France : alors qu'en 1952-1953, notre pays se situait dans la moyenne avec 5,25 % des générations de 20 à 24 ans (mis à part les Etats-Unis), en 1966-1967, le pourcentage atteint 16,54 % alors que dans trois grandes nations industrielles (Grande-Bretagne, Allemagne, Japon), il est de l'ordre de 12 à 13 %. Nous avons pu, grâce à des données fournies par les services statistiques de l'Education nationale, prolonger le tableau pour la France (colonnes 1 à 6) jusqu'en 1969-1970 (tableau II).

Tableau II

	Effectifs	% de la tranche 20 à 24 ans
1967-1968	627 900	17,8
1968-1969	712 400	18,7
1969-1970	743 000	18,35

La hausse de ce rapport se poursuit quoique plus lentement et l'écart demeure avec l'Allemagne fédérale pour laquelle il a été possible de calculer ce taux pour 1968-1969, soit 12,9 % (472 425 étudiants au regard de 712 000 en France).

La « productivité » d'un appareil enseignant apparaît, en partie au moins, dans le rapport diplômes délivrés/effectifs inscrits ; ces proportions figurent dans les colonnes 10 à 12 du tableau I.

Ce rapport est particulièrement élevé au Japon et en Grande-Bretagne, du même ordre ailleurs, la France ayant néanmoins les taux les plus faibles pour les trois années de référence ; la durée respective des études fausse sans doute légèrement la comparabilité des résultats.

L'ouvrage de l'OCDE permet une troisième série de comparaisons quant à la distribution des effectifs par discipline à l'intérieur de l'enseignement supérieur. Cette répartition est d'ailleurs d'un intérêt extrême eu égard aux besoins de l'économie et de la société.

La répartition de l'ensemble des étudiants relevant d'un enseignement supérieur universitaire ou non universitaire apparaît, pour 1965, dans le tableau III (3).

L'analogie des chiffres pour l'Allemagne et la Grande-Bretagne (à l'exclusion des sciences médicales) ressort du premier examen. Pour la France,

(3) Les différences de classification entre pays ont conduit à regrouper les distributions fournies par les tableaux de l'OCDE en cinq catégories.

Tableau III

	France		Allemagne fédérale		Grande-Bretagne	
	Nombre	%	Nombre (1)	%	Nombre	%
Sciences pures et technologie . . .	181 074	34,56	196 687	46,46	185 927	44,4
Sciences médicales	62 710	11,97	43 661	10,32	22 356	5,34
Lettres, humanités, éducation	154 535	29,49	110 025	25,99	137 200	32,76
Droit et Sciences sociales	90 934	17,36	64 538	15,25	63 709	15,22
Beaux-Arts	6 515	1,24	8 217	1,94	8 544	2,04
Autres	28 115	5,37	146	0,03	952	0,23
Total	523 873	100,00	423 274	100,00	418 688	100,00

(1) Y compris les étudiants des « höhere Fachschulen » écoles professionnelles supérieures.

deux observations peuvent être faites : la proportion sensiblement plus faible en sciences et technologie qui peut partiellement être expliquée par notre sous-industrialisation et, d'autre part, l'importance des effectifs en sciences médicales (surtout comparés à ceux de la Grande-Bretagne) ; les statuts et rémunérations de ces professions dans les trois pays leur confèrent un attrait bien différent, ce qui peut expliquer en partie ces écarts. Par ailleurs, il faut souligner la différence profonde de « rendement » entre les trois pays dans cette branche d'étude : en 1965-1966, il a été décerné, dans l'enseignement supérieur des sciences médicales, 5 149 diplômes en France, 7 232 en Allemagne, 5 319 en Grande-Bretagne ce qui, rapporté aux effectifs, représente respectivement 8,2 %, 16,6 % et 23,7 %. Le nombre de nouveaux médecins inscrits à l'issue des études a été, dans ces trois pays, 2 352, 4 072 et 1 939, ce qui représente 3,75 %, 9,3 % et 8,7 % du nombre des étudiants. Il convient néanmoins de rectifier les pourcentages respectifs en réintroduisant ceux de la catégorie « autres » bien plus importante en France ; il s'agit des « classes préparatoires aux grandes écoles », formule propre à notre pays ; or, les 2/3 de ces effectifs fréquentent un enseignement scientifique ou technique, ce qui porte de 34,5 à 38 % environ la proportion des étudiants français dans ce secteur ; elle demeure encore très inférieure à celle de nos deux voisins. Quant au secteur humanités-lettres, il représente, avec le complément des classes préparatoires lettres, 31 % soit 5 % de plus qu'en Allemagne fédérale.

Enfin, il ressort de l'ouvrage de l'OCDE que la proportion des étudiantes dans l'enseignement supérieur était passée, pour l'ensemble des pays-membres, de 22 à 29 % entre 1950 et 1967, chiffre qui demeure sensiblement inférieur à celui des effectifs féminins dans le secondaire ; en France, la féminisation est plus avancée puisque le pourcentage s'élève de 32 % en 1954/55 à 40,5 % en 1967

Dès que l'on procède à des comparaisons internationales, on se heurte à ces difficultés de nomenclature. A d'autres également : ainsi la croissance différente des effectifs scolarisés entraîne des recrutements plus ou moins rapides d'enseignants ; d'un pays à l'autre, la proportion d'étudiants étrangers qui figure dans les statistiques peut varier. Ces rapprochements ne sont pas inutiles néanmoins dans la mesure où ils montrent un mouvement d'expansion générale rapide. La France se distingue quelque peu des pays à

structures économiques analogues par un pourcentage d'effectifs d'étudiants rapportés aux classes d'âge 20-24 ans plus élevé, par un rapport diplômés/effectifs un peu plus faible et par une répartition de cet enseignement supérieur laissant une moindre part aux sciences pures et à la technologie (4).

P. LONGONE.

(4) L'analyse de ce poste montre d'ailleurs que la déficience provient entièrement de la technologie, donc de l'enseignement technique supérieur.

DÉMOGRAPHIE

L'espérance de vie aux divers âges.

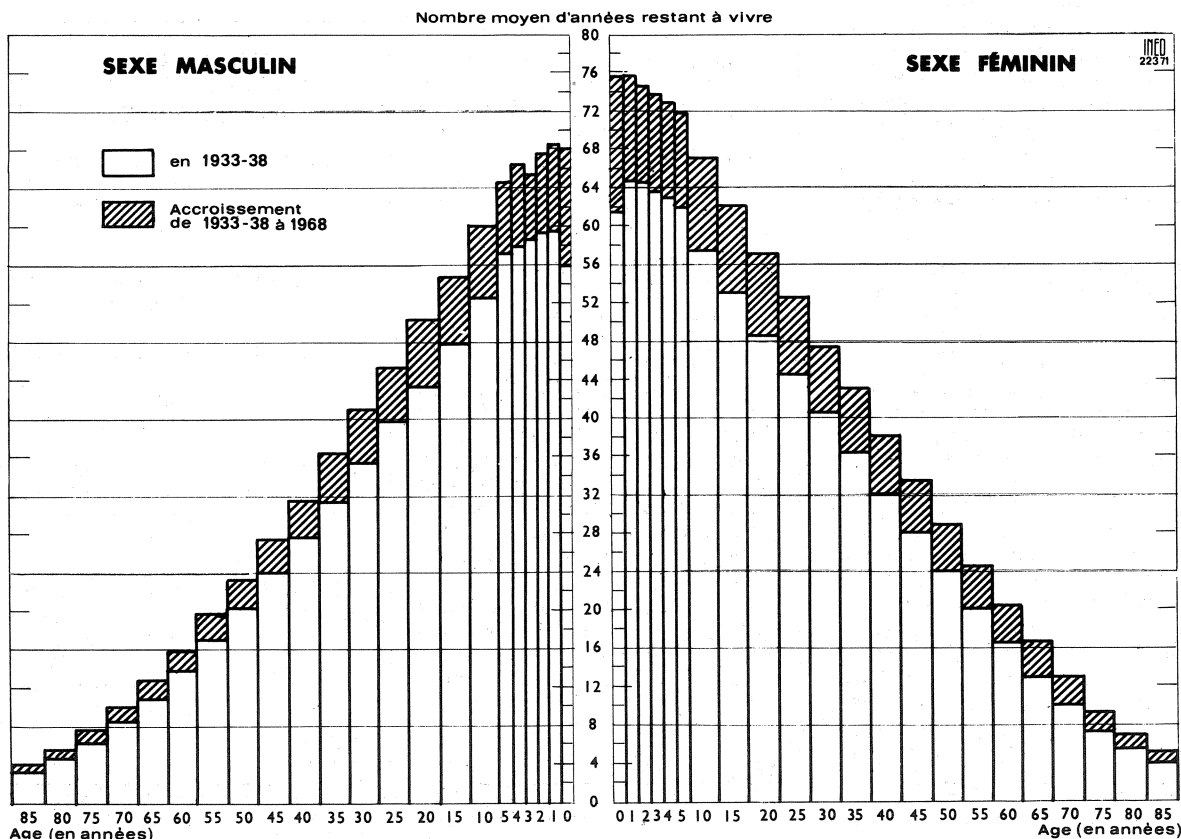
Cette pyramide tronquée fournit, pour les deux sexes, l'espérance de vie à chaque âge jusqu'à 5 ans et ensuite pour les âges terminés par 5 ou 0 ; on y voit les progrès accomplis en trente ans puisque la partie blanche donne les espérances de

vie selon la mortalité des années 1933 à 1938 et la partie grisée l'augmentation d'espérance de vie entre cette époque et 1968. Cet accroissement atteint, à la naissance, 13,9 ans pour les filles et 12,1 ans pour les garçons et, à 60 ans, respectivement 3,9 ans et 2,0 ans. L'importante réduction de la mortalité infantile apparaît puisque l'espérance de vie à 1 an est presque la même qu'à la naissance, alors qu'en 1938 l'écart était de 3 ans et plus. Enfin, il ressort de ce document que l'écart entre espérances de

vie masculine et féminine a crû de 2 ans à 2 ans et demi à tous les âges sauf à 1 an, conséquence de l'augmentation de la surmortalité masculine.

Pour lire cette pyramide, il suffit de tirer une horizontale depuis la partie supérieure grisée jusqu'au centre ; on trouve ainsi l'espérance de vie pour l'année considérée. On voit qu'à 45 ans, l'espérance de vie masculine, en 1965, est légèrement inférieure à 28 ans alors que pour les femmes elle est de 33,5 ans.

J. M.



Mortalité infantile en Europe

Les taux de mortalité infantile, à la différence des taux de mortalité générale, sont comparables entre eux : quotient des décès d'enfants de moins d'un an par rapport au nombre des naissances vivantes. Il s'ensuit que la comparaison n'est pas faussée par une structure d'âge différente au dénominateur.

L'examen du tableau montre que la mortalité infantile est particulièrement faible dans les pays nordiques ; en revanche, elle est élevée dans les pays de l'Est (à l'exception de l'Allemagne de l'Est) et dans le sud de l'Europe. La France se situe au neuvième rang en Europe et au onzième dans le monde. La baisse du taux de mortalité, rapide dans l'immédiat après-guerre, se ralentit à mesure que les taux sont plus bas et que les causes exogènes de mortalité sont éliminées. La France est encore loin des 13 à 14 ‰ de la Suède, des Pays-Bas ou de la Norvège qui ont presque atteint le seuil de la mortalité endogène. Or, en France, si certains départements présentent des taux analogues, d'autres dépassent encore les 25 pour mille.

P. L.

La deuxième Conférence démographique du Conseil de l'Europe.

Du 31 août au 7 septembre, 240 démographes, médecins et représentants d'organisations internationales ont débattu à Strasbourg des problèmes de population spécifiques à l'Europe ; le choix et l'intitulé des thèmes font déjà ressortir l'actualité des problèmes étudiés et les interactions étroites entre la démographie et la vie des sociétés.

a) Aspects démographiques du vieillissement de la population en Europe et ses conséquences sociales et économiques ;

b) Aspects démographiques de la mortalité et de la morbidité dif-

	1964	1965	1966	1967	1968	1969
Danemark	18,7	18,7	16,9	15,8	15,8	
Suède	14,2	13,3	12,6	12,9	12,9	
Norvège	16,4	16,8	14,6	14,8	13,7	
Pays-Bas	14,8	14,4	14,7	13,4	13,6	13,5
Belgique	25,3	23,7	24,7	22,9	22,8	21,4
République Fédérale allemande	25,2	23,8	23,5	22,8	22,8	23,4
France	23,3	21,9	21,7	20,7	20,4	20,1
Luxembourg	29,8	24,0	26,8	20,4	16,7	17,5
Italie	36,1	36,0	34,7	33,2	32,2	30,3
Royaume Uni		19,6	19,6	18,9	18,8	18,4
Suisse	19,0	17,8	17,1	17,5	16,1	15,4
Espagne	37,9	37,8	36,0	34,0	32,0	29,8
Portugal	69,0	44,1	46,6	46,6	59,5	54,9
Yougoslavie	75,8	71,8	62,1	62,1	57,9	56,3
Hongrie	40,0	38,8	38,4	37,0	35,8	35,6
Pologne	47,7	41,7	38,9	38,1	33,4	34,3
Roumanie	48,6	44,1	46,6	46,6	59,5	54,9
Bulgarie	32,9	30,8	32,2	33,1	28,3	30,5
URSS	29,0	27,6	26,1	26,3	26,4	25,7
Ukraine	22,0	20,5	18,8	18,5	18,7	18,0
Allemagne de l'Est	28,6	24,5	23,2	21,2	20,4	20,1

Source : Annuaire démographique des Nations Unies.

férentielles selon l'âge et le sexe ;

c) Relations entre la fécondité et la condition sociale et économique de la famille en Europe et leurs répercussions sur la politique sociale ;

d) La structure démographique et sociale des migrants en Europe ;

e) Les besoins en données statistiques de population ;

f) Avancement de l'enseignement et de la recherche démographiques.

Il faut souligner la participation importante d'hommes politiques (ministres et parlementaires) et aussi la représentation importante d'experts de pays non membres du Conseil de l'Europe, notamment des pays de l'Est (Pologne, Roumanie, Bulgarie, Yougoslavie).

Nous reprendrons dans les mois à venir ces sujets dans **Population et Sociétés** et nous débiterons dans le prochain numéro par l'étude du vieillissement et de ses implications.

P. L.

SOMMAIRE
DE « POPULATION »
No 4. AOUT 1971

J. HECHT Un exemple de multidisciplinarité : A. Vandermonde.

A. JACQUARD Sur le diagnostic de paternité.

Y. TUGAULT L'immigration en France : nouvelle méthode de mesure.

J. BRENEZ Observation démographique des milieux nomades.

P. PHILIPPE et J. GOMILA Structure de population et mariages consanguins à l'Ile-aux-Coudres (Québec).